

# DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

## PERSONNEL

### **Arrêté ministériel du 6 février 1904 déterminant la composition des neuf arrondissements des mines.**

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL,

Vu l'arrêté royal du 21 septembre 1894, organique du service et du corps des ingénieurs des mines, et notamment les articles 8 et 11 de cet arrêté, portant que le territoire du royaume est partagé, sous le rapport du service des mines, en deux inspections générales et en huit arrondissements, en prenant pour base l'étendue et l'importance du service;

Vu les arrêtés ministériels des 24 décembre 1894, 24 avril et 16 novembre 1899, qui ont déterminé la composition actuelle des arrondissements,

Vu l'arrêté royal du 16 janvier 1904 qui a porté à neuf le nombre de ces arrondissements,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE UNIQUE.** — Les neuf directions d'arrondissements des mines sont composées comme suit :

# 1<sup>re</sup> INSPECTION GÉNÉRALE

Provinces de Hainaut, de Brabant et des deux Flandres.

## 1<sup>re</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Boussu (moins les communes de Hornu et Quaregnon); de Dour, de Pâturages, d'Antoing, de Celles, de Péruwelz, de Quévaucamps, de Templeuve et de Tournai.

Les provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.

### Concessions faisant partie de la circonscription.

*Mines de houille.* — Belle-Vue; Bois de Boussu; Longterne-Tri-chères; Grande Machine à feu de Dour; Grande Chevalière et Midi de Dour; Bois de Saint-Ghislain; L'Escouffiaux; Charbonnages réunis de l'Agrappe; Bonne Veine; Grand Bouillon; Buisson; Ciplu; Wiers; Hensies-Pommerceul; Nord de Quiévrain; Grand-Hainin; Bois de Colfontaine; Eugies; Genly.

## 2<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Quaregnon et d'Hornu du canton judiciaire de Boussu; les cantons judiciaires de Chièvres, d'Enghien, de Leñs, de Mons, d'Ath, de Flobecq, de Frasnés-lez-Buissenal, de Lessines et de Leuze; les communes de Casteau, Gottignies, Rœulx, Saint-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies et Ville-sur-Haine du canton judiciaire de Rœulx.

La partie de la province de Brabant comprenant l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

### Concessions faisant partie de la circonscription.

*Mines de houille.* — Hornu et Wasmes; Nord du Rieu du Cœur; Rieu du Cœur; Grand Hornu; Blaton; Espérance; Produits; Levant du Flénu; Ghlin; Saint-Denis, Obourg, Havré; Strépy et Thieu; Bois du Luc et Trivières réunis; Sirault; Cossette; Jausquette sur Dames; Fosse du Bois; Bonnet et Veine à mouches; Turlupu; Belle et Bonne; Vingt-Actions; Belle-Victoire; Nimy; Hautrage; Levant de Mons; La Barette.

## 3<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Evêque,

Piéton, Souvret et Trazegnies du canton judiciaire de Fontaine-l'Évêque; les cantons judiciaires de Binche, de La Louvière, de Soignies et de Rœulx (moins les communes de Casteau, Gottignies, Rœulx, Saint-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies et Ville-sur-Haine).

#### **Concessions faisant partie de la circonscription.**

*Mines de houille.* — La Louvière et Sars-Longchamps; Houssu; Haine-Saint-Pierre et La Hestre; Maurage et Bousoit; Mariemont, l'Olive, Chaud-Buisson et Carnières; Bascoup; Charbonnages réunis de Ressaix, Leval, Péronnes et Sainte-Aldegonde; Bois de la Haye; Beaulieusart; Nord de Charleroi; Courcelles-Nord; Falnuée et Wartonlieu; Fayt-Bois d'Haine; Manage; Bray.

*Mines métalliques.* — Rouveroy.

#### **4<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT**

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi (moins la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre); le canton judiciaire de Fontaine-l'Évêque, (moins les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Piéton, Souvret et Trazegnies); la commune de Gosselies du canton judiciaire de Gosselies; les cantons judiciaires de Beaumont, de Chimay, de Jumet, de Thuin et de Merbes-le-Château.

La partie de la province de Brabant comprenant l'arrondissement judiciaire de Louvain.

#### **Concessions faisant partie de la circonscription.**

*Mines de houille.* — Grand Conty et Spinois; Vallée du Piéton; Amercœur; Monceau-Fontaine et Martinet; Marchienne; Bayemont; Sacré-Madame; Marcinelle-Nord; Bois de Cazier et Marcinelle-Sud; Forte-Taille; Charleroi; Masse-Diarbois; Leernes et Landelies; Bois d'Elville; Bois du Prince; Jamioulx; La Rochelle et Charnois.

*Mines métalliques.* — La Buissière; Barbençon; Solre-Saint-Géry.

#### **5<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT**

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Seneffe, de Châtelet, de Gosselies (moins la commune de Gosselies); la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre des cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi.

La partie de la province de Brabant comprenant l'arrondissement judiciaire de Nivelles.

**Concessions faisant partie de la circonscription.**

*Mines de houille.* — Grand Mambourg-Sablonnière, dit Pays de Liège; Bonne-Espérance, à Montigny-sur-Sambre; Poirier; Gouffre; Ormont; Carabinier-Pont de Loup; Boubier; Trieu-Kaisin; Bois communal de Fleurus; Nord de Gilly; Appaumée-Ransart; Bois du Roi et Fontenelle; Charbonnages réunis du Centre de Gilly; Noël; Aiseau-Presles-Tergnée; Masse Saint-François, Roton Sainte-Catherine; Aiseau-Oignies; Petit-Try, Trois-Sillons, Sainte-Marie, Défoncement et Petit Houilleur réunis; Bonne-Espérance, à Lambusart; Baulet; Combles de Noël; Masse et Droit-Jet.

*Mines métallique.* — Gerpennes.

## 2<sup>me</sup> INSPECTION GÉNÉRALE

Provinces de Liège, de Namur, de Luxembourg, d'Anvers et de Limbourg.

### 6<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

Les provinces d'Anvers, de Namur et de Luxembourg.

**Concessions faisant partie de la circonscription.**

*Mines de houille.* — Tamines; Auvélais Saint-Roch; Falisolle; Arsimont; Jemeppe sur-Sambre; Ham-sur-Sambre; Malonne; Le Château; Basse-Marlagne; Stud-Rouvroy; Andenne; Andenelle; Hautebise et Les Liégeois; Groyne; Velaine; Mornimont; Spy; Moustier; Ile de Mornimont; Soye; Franière; Deminche; Taravisée; Tempoux; Floriffoux; Floreffe; Flawinne; La Lâche; Saint-Lambert; La Plante-Jambes-Bois Noust; Bois d'Orjo; Bossimé; Loyers; Bienafois; Chaudin; Andenne; Muache; Bende.

*Mines métalliques.* — Ligny; Rhisnes; Vedrin; Saint-Marc; Morivaux; Saint-Servais; Marche-les-Dames; Boloye; Vezin; Sclermont; Hanton; Selayn; Pierreumont; Moisnil; Lives; Andenelle; Heure; Jemelle; Revogne; Rochefort; La Vecquée; Neuville; Philippeville; Vodecée; Sautour; Villers-en-Fagne; Dourbes; Viroin; Mazée; Boloye-Grandcelles; Maquelette; Marquis de Croix; Champion; Boninne; Berzée-Thy-le-Château; Tarcienne; Biesme;

Oret et Mettet; Biesmerée et Stave; Daussois-Vogenée; Daussois; Yves-Gomzée; Florennes; Weillen; Olloy; Longwilly; Tellin; Wissembach; Masbourg; Durbuy; Arbrefontaine; Bihain; Vielsalm.

### 7<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Liège comprenant l'arrondissement judiciaire de Huy et les cantons judiciaires de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres.

#### Concessions faisant partie de la circonscription.

*Mines de houille.* — Bois de Gives et Bois de Saint-Paul; Halbosart-Kivelterrie; Nouvelle-Montagne; Arbre-Saint-Michel; Kesales-Artistes; Concorde; Sarts-au-Berleur; Bonnier; Gosson-Lagasse; Horloz; Marihaye; Malsemaine; Sart d'Avette et Bois des moines; Ben; Cowa; Bois d'Otheit; Lhoneux; Flône; Paix-Dieu; Jehay; Cheneux-Wahaïron; Bois de Saint-Lambert; Château-du-Sart; Hasquette; Villers-le-Bouillet; Vinalmont; Bois de Marexhe; Statte; Val-Notre-Dame; Antheit; Espérance à Wanze; Wanze; Moha; Envoz; Bas-Oha; Couthuin; Seilles; Clavier; Bois-Borsu.

*Mines métalliques.* — Engis; Couthuin; Flône, Amay-Ampsin; Corphalie; Moha; Maîtres de forges; Lavoisier; Héron; Velaine; Tramaka; Hayes-Monet; Sart de Seilles; Landenne; Ben-Lovegnée.

*Mines de schistes alumineux.* — Aigremont; Flône; Rémont; Saint-Nicolas.

*Mines d'alun* (sans concession). — Dos; Vivegnis; Wahaïron.

### 8<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Liège comprenant les cantons judiciaires de Liège, de Grivegnée, de Fexhe-Slins, de Herstal (moins la commune de Wandre) et de Saint-Nicolas (moins la section de Sclessin de la commune d'Ougrée).

#### Concessions faisant partie de la circonscription.

*Mines de houille.* — Angleur; Sclessin-Val Benoit; Espérance et Bonne-Fortune; La Haye; Patience-Beaujonc; Bonne-Fin et Bâneux; Tassin; Grande-Bacnure; Belle-Vue et Bien-Venue; Batterie; Petite-Bacnure; Espérance et Violette; Abhoos et Bonne-Foi-Hareng; Bicquet-Gorée; Chartreuse; Belle-Vue à Saint-Laurent; Avroy-Boverie; Heure-le-Romain.

*Mine métallique.* — Kinkempois.

9<sup>e</sup> DIRECTION D'ARRONDISSEMENT

La partie de la province de Liège comprenant l'arrondissement judiciaire de Verviers et les cantons judiciaires de Dalhem, de Fléron, de Seraing et de Louveigné, plus la commune de Wandre du canton de Herstal et la section de Selessin de la commune d'Ougrée.

La province de Limbourg.

**Concessions faisant partie de la circonscription.**

*Mines de houille.* — Cockerill; Six-Bonniers; Ougrée; Cowette-Ruffin; Trou-Souris-Houlleux-Homvent; Steppes; Herman-Pixhrotte; Quatre Jean; Lonette; Wérister; Wandre; Hasard-Mélin; Micheroux; Crahay; Herve-Wergifosse; Minerie; Prés de Fléron; Baelen; Houlteau; Neuve-Cour; La Rochette; Basse-Ransy; Jupille; Cheratte; Argenteau-Trembleur.

*Mines métalliques.* — Bierleux-Werbomont; Moët-Fontaine; Vieille-Montagne; Nouvelle-Montagne; Membach; Baelen; Dickenschusch; Honthem-Couchant; Honthem-Levant; Bleyberg; Rocheux-Oneux; Theux; Pouillon-Fourneau; Sasserotte; Corbeau-Tapeu; Haute-Saurée; Vaux-Sous-Olne; Meuville; Lierneux; Verleumont; La Rochette.

Expédition du présent arrêté sera adressée, pour exécution, aux Inspecteurs généraux des mines à Mons et à Liège et aux Ingénieurs en chef directeurs des neuf directions d'arrondissement des mines et, pour information, à la Cour des comptes et aux Gouverneurs des provinces.

Bruxelles, le 6 février 1904.

G. FRANCOTTE.

---